

3 JUIN 2020

Économie



CCI HÉRAULT



Chambre
des Métiers
et de l'Artisanat
HÉRAULT

3E PHASE DU PLAN D' ACTIONS POUR SOUTENIR LES ACTEURS ECONOMIQUES ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

PLAN DE REPRISE PROGRESSIVE DE L'ACTIVITÉ : LA VILLE DE MONTPELLIER ET LA MÉTROPOLE METTENT EN PLACE DE NOUVELLES MESURES DE SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES EN LIEN AVEC LA CCI DE L'HÉRAULT ET LA CMA DE L'HÉRAULT

Mercredi 3 juin 2020, Philippe SAUREL, Maire de la Ville de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, aux côtés d'André DELJARRY, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, 1^{er} Vice-président de la CCI Occitanie et de Christian POUJOL, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, présente les nouvelles mesures économiques mises en œuvre par la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault. Il s'agit de la 3e phase du plan d'actions visant à soutenir les acteurs économiques et renforcer l'attractivité du territoire en période de crise puis de reprise progressive d'activité.

En tant qu'interlocuteurs majeurs du monde économique, la Métropole et la Ville de Montpellier poursuivent de manière collaborative avec la CCI et la CMA la mise en place de nouvelles mesures exceptionnelles, afin de limiter l'impact de la crise¹, en complémentarité des aides gouvernementales et régionales. Cette **phase 3, qui vient s'ajouter aux 50 millions d'euros déjà engagés pendant le confinement**, permettra de réduire les difficultés des entreprises les plus impactées, plus **précisément les commerces de proximité et les professionnels du tourisme**, et ainsi de retrouver progressivement le dynamisme économique du territoire.

I - DÈS LE DÉBUT DU CONFINEMENT, LA VILLE ET LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER SE SONT ENGAGÉES À HAUTEUR DE 50 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

RAPPEL DES PHASES 1 ET 2 : DES MESURES ET DES AIDES FINANCIÈRES MISES EN PLACE RAPIDEMENT POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES

Dès le début de la crise, la Ville et la Métropole de Montpellier ont pris des premières mesures très rapidement destinées à aider et accompagner les acteurs économiques, avec la mise en place d'un plan de soutien pour répondre dans un premier temps à la détérioration de la trésorerie des entreprises les plus touchées comme les indépendants et TPE. Ainsi, 50 millions d'euros ont été consacrés à aider les acteurs économiques.

20 M€
Par trimestre
pour soutenir les
entreprises

+

30 M€
Pour l'année
pour soutenir les
associations

« Après avoir déjà engagé dès le début de la crise, des actions de soutien dont la cellule d'aide et d'accompagnement des entreprises avec nos partenaires, d'un coût d'un million d'euros, nous avons lancé une deuxième phase de soutien aux commerçants, artisans et entrepreneurs. Ces mesures fortes constituent un engagement historique auprès des acteurs économiques pour défendre l'emploi sur notre territoire. Avec près de 50 millions d'euros dès à présent mobilisés par la Ville et la Métropole de Montpellier, nous souhaitons soutenir durablement l'économie et l'emploi de tous. » souligne Philippe SAUREL, Maire de la Ville de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

1) Une 1^{re} série de mesures destinée à informer et accompagner les entreprises

➤ Coût 1 M€

- **La cellule de soutien** aux acteurs économiques du territoire, mise en place dès la première semaine de confinement, a traité à ce jour près de **650 demandes**. Les experts qui répondent aux deux lignes téléphoniques et au mail dédiés ont accompagné des chefs d'entreprises, des commerçants, des artisans, des salariés, inquiets face à l'ampleur de la crise économique et de ses conséquences. **Cette cellule travaille en étroite collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce et d'Industrie.**

- Cette cellule sera renforcée prochainement, par **l'appui d'un réseau de médiateurs et d'experts** dans les domaines bancaires et juridiques, notamment pour accompagner les dossiers les plus sensibles.

- **Création d'un observatoire économique** afin de diagnostiquer au mieux l'impact de la crise sur notre économie. Cet observatoire est essentiel pour le plan de relance. .

2) Une 2^e série de mesures sous forme d'aides financières pour soutenir les entreprises

➤ **Coût 50 M€**

- **Exonérations pour l'économie de proximité pour un trimestre et remboursement des versements effectués**
 - **Coût Ville : 1 M€ pour un trimestre**
 - **2 000 bénéficiaires** : commerçants, artisans, producteurs (halles commerciales, marchés de pleins de vents, terrasses et étalages)
- **Exonérations des loyers et redevances d'occupations pour les entreprises hébergées dans le patrimoine communautaire** (hôtels d'entreprises, Incubateur, commerces en logements sociaux)
 - **Coût Métropole : 1,5 M€ pour un trimestre**
 - **300 entreprises bénéficiaires** : TPE, PME, startups, commerçants pénalisés par la crise sanitaire.
- **Report de deux trimestres** du versement de la taxe de séjour pour les hôteliers
- **Fonds de soutien mensuel pour la prise en charge des loyers professionnels jusqu'à 500€** pour le mois d'avril, reconduite pour le mois de mai.
Plus de 1 700 dossiers déposés sur la plateforme Ville/Métropole entre le 20 avril et le 27 mai, dont 75% venant de sociétés en situation de fermeture administrative :
 - 58% commerces
 - 28% cafés, hôteliers, restaurateurs
 - 14% professions libérales, artisans et autres
 - **Près de 800 versements** ont déjà été effectués ou sont en cours de règlement
 - **Coût Métropole estimé : 1,5 à 5 M€**
- **Renforcement important des actions et du soutien pour les associations et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)** qui travaillent au quotidien pour l'aide à la création, à l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi.
 - **Coût Métropole : 450 000€ par trimestre**
- **Soutien aux associations**
Maintien des subventions aux organismes et associations dans le domaine de la culture, du sport, de l'évènementiel et mesures spécifiques de soutien aux associations d'éducation populaire prestataires de la Ville et aux crèches associatives.
 - **Coût : 30 M€**
- **Adaptation de la commande publique** pour garder une souplesse et anticiper la reprise en fonction des besoins du territoire.

- **Aides aux producteurs locaux :** en cette période de crise, la Métropole de Montpellier a pu tester la résilience de son système alimentaire grâce à la politique agro écologique pro active qu'elle conduit depuis plusieurs années avec l'ensemble de ses partenaires.
 - Les réseaux de producteurs locaux ont été incités à **venir commercialiser leurs productions sur le MIN de Montpellier**. Cela a permis aux producteurs de trouver des débouchés vers les détaillants, mais aussi la grande distribution.
 - **Une offre spécifique de livraisons aux particuliers** a été développée depuis le MIN pour les associations de producteurs.
 - Grâce au site Internet **BoCal** (Bon et Local) créé en 2017, **plus de 400 points de ventes**, points de retraits et réseaux de distribution de paniers, totalement acquis à la cause des circuits courts et de l'alimentation de qualité a permis d'écouler la production locale.
 - **6 drives fermiers** ont été installés sur l'espace public de la Métropole.
- **Soutien aux Halles :** les Halles sont restées ouvertes durant le confinement :
 - **Exonération** par période trimestrielle pour tous les étaliers des halles n'ayant pas ouvert ou ayant perdu plus de 50% de CA, **soit 150 000€**.
- **Fourniture de visières**
La Ville et la Métropole de Montpellier, avec la société Rupture Tech, ont mis en place une ferme 3D pour fournir des visières aux agents des collectivités et aux personnels hospitaliers et de secours :
 - **10 800 fabriquées entre le 7 avril et le 19 mai**, soit 1 800 par semaine dont 4 700 (+ 1 200 en attente de livraison) distribuées aux étaliers des halles, aux commerçants du centre-ville et aux abonnés des marchés de plein air. 5 000 sont encore en préparation.

II - RAPPEL DES MESURES DU PLAN DE REPRISE D'INVESTISSEMENT DÉJÀ ANNONCÉES POUR SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE DANS LE CADRE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2022

1,3 MRD€

C'est le montant du plan pluriannuel d'investissement 2020-2022

Dès 2020, 416 M€ engagés dans de grands chantiers :

- **A la Ville :** Construction de 3 nouvelles écoles et du pôle éducatif du quartier prioritaire Mosson, Rénovation de 2 Maisons pour Tous, Création du nouveau quartier Beausoleil,...
- **A la Métropole :** Ligne 5 et extension de la ligne 1 de tramway, station d'épuration Maera, Renovation du centre nautique Neptune, Pistes cyclables (100 M€ sur 10 ans), Contournement Ouest,...

III - LES NOUVELLES MESURES ÉCONOMIQUES MENÉES PAR LA VILLE ET LA MÉTROPOLE POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN LIEN AVEC LA CCI DE L'HÉRAULT ET LA CMA DE L'HÉRAULT

La crise sanitaire du Covid-19 a porté un impact direct et sans précédent sur tout le tissu économique du territoire métropolitain. En tant qu'interlocuteurs majeurs du monde économique, la Métropole et la Ville de Montpellier engagent de manière collaborative avec la CCI de l'Hérault et la CMA de l'Hérault de nouvelles mesures exceptionnelles pour soutenir les acteurs économiques et retrouver progressivement le dynamisme du territoire.

LES TROIS ENJEUX DE CES MESURES SONT :

- **Réduire** les difficultés financières des entreprises dont la trésorerie a été fortement impactée ;
- **Favoriser** la reprise d'activité ;
- **Permettre** le rebond de l'économie métropolitaine.

Cette phase 3 des mesures économiques est une nouvelle étape. Elle constitue un engagement pragmatique auprès des commerçants, artisans et acteurs du tourisme pour défendre l'emploi et relancer l'attractivité de notre territoire.

18 M€

Sont engagés dans cette 3e phase
pour soutenir l'économie

QUATRE SÉRIES DE MESURES

1) Exonérations et aides à la reprise des commerçants et artisans jusqu'à la fin de l'année 2020

- Pour les terrasses et étalages
 - Coût Ville de Montpellier : 1,2 M€ sur une année pleine
 - **Reconduction de l'exonération des droits d'occupation sur l'année (en phase 2, l'exonération donnait droit à un trimestre gratuit)**
Aucune facture ne sera envoyée aux titulaires d'une autorisation qui se verront attribuer un « macaron » reprenant leur droit d'occupation après validation de leur dossier à jour. (Ce macaron est normalement transmis au moment du paiement).
 - **Réouverture des bars et restaurants à compter du 2 juin : un élargissement des terrasses** pourra s'organiser de manière à respecter les consignes de sécurité sanitaires. Cet élargissement de terrasses se fera via un formulaire de demande accessible sur le site de la Ville et en respectant impérativement les contraintes d'accessibilité PMR, secours, police et collecte/nettoyement. Ces élargissements devront être proportionnels, équitables et seront évidemment gratuits.

EN SAVOIR PLUS SUR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLARGISSEMENT DES TERRASSES

- Un formulaire est mis en ligne sur la plateforme des démarches en ligne de la Ville de Montpellier afin de permettre aux demandeurs et titulaires de terrasses de proposer des modalités d'élargissement temporaire. Un rendez-vous avec les services municipaux pourra être pris.

• **Soutien aux marchés**

Les marchés rouvrent progressivement depuis le 11 mai. Après concertation avec la CCI de l'Hérault, le syndicat professionnel des Halles et Marchés et afin d'encourager la reprise d'activité, la Ville de Montpellier mettent en place :

- **Une exonération jusqu'à la fin de l'année, soit 360 000€** à la charge de la Ville de Montpellier.
 - Des mesures barrières : barriérage, filtrage, fourniture de gel hydro alcoolique, soit environ **100 000€ mensuels, soit 1 M€ annuel**
- **Reconduction de la prise en charge des loyers professionnels jusqu'à 500 € pour le mois de mai**
 - **Coût total Métropole estimé : 5 M€**

2) **Mesures économiques, en lien avec la CCI de l'Hérault et la CMA de l'Hérault, pour soutenir les commerçants en développant des mesures d'attractivité pour le chaland :**

1. **Gratuité des parkings du centre-ville** et mise à disposition de places pour les deux roues :
 - **Gratuité d'une heure du lundi au samedi jusqu'à la fin d'année,**
 - Après concertation avec l'association Vélocité, **proposition de transformation de places de parkings en surface pour accueillir les vélos et proposition de création de places supplémentaires pour accueillir les deux roues motorisées** dans les parkings en structures.
 - **Coût Ville et Métropole estimé : 1,7M€**
2. **Mise en place d'une campagne de communication** ciblée pour soutenir le commerce de proximité et la consommation de produits locaux en circuits courts.
 - **Coût estimé : 150 000 €**
3. **Accompagnement à la diversification du commerce de proximité vers le commerce en ligne** : la crise sanitaire a démontré la résilience des commerçants d'ores et déjà engagés dans le commerce en ligne. La Métropole étudiera la proposition de la CCI de s'associer avec elle pour développer une Marketplace permettant de proposer une solution et un accompagnement à la diversification des commerçants qui le souhaitent.
4. **Proposition d'exonération de 3 trimestres de redevances de stationnement sur 2020 pour les taxis, après concertation avec la CMA de l'Hérault et les représentants de la profession.**

3) Accompagnement technique et financier auprès des PME et des indépendants du commerce, de l'artisanat et du tourisme

- **Abattement des 2/3 de la cotisation foncière des entreprises (CFE) du secteur du tourisme** : la Métropole étudiera avec attention la mesure n° 9 du plan tourisme annoncé le 14 mai par le gouvernement qui prévoit que « *les collectivités locales qui le souhaiteront pourront décider de réduire des deux tiers la cotisation foncière des entreprises du tourisme. L'État en financera la moitié* ». Cette disposition nécessite la publication officielle de décrets d'application afin d'en préciser toutes les modalités de mise en œuvre.
 - **Coût Métropole estimé : 3 M€**
- **Doublement du fonds d'aide aux congrès** : ce fond est destiné à attirer des congrès professionnels aux retombées économiques importantes sur la Métropole.
 - **Coût Métropole : 400 000€**
- **Développement du tourisme** : un budget exceptionnel est affecté au marketing touristique en partenariat avec l'Office de Tourisme Métropolitain afin de renforcer la notoriété de la Destination Montpellier.
 - **Coût Métropole : 1,3 M€**
- **Abondement du fonds régional « L'Occal »**, fonds d'aide de la Région dédié aux commerces, à l'artisanat et aux entreprises du secteur touristique, avec pour objectifs de :
 - **Permettre le redémarrage par des subventions et avances remboursables** pour soutenir la trésorerie (loyers, ressources humaines spécifiques, besoins en fonds de roulement...).
 - **Accompagner les investissements pour la mise en œuvre des mesures sanitaires au travers de subventions et aménagements d'urgence** nécessaires au redémarrage de l'activité. La priorité sera donnée aux entreprises ayant fait l'objet de l'arrêté de fermeture du 14 mars 2020 ou ayant été contraintes de cesser leur activité pour des raisons économiques.
 - **Coût Métropole estimé : 1M€**

4) Mesure sociale d'accompagnement des familles les plus fragilisées

- La Ville de Montpellier souhaite accompagner les familles les plus fragilisées par la crise actuelle en les aidant dans leur pouvoir d'achat. En lien avec la CAF de l'Hérault, la Ville de Montpellier propose une aide de **100 € par enfant** de moins de 20 ans. Cette aide concerne les familles qui bénéficient des 4 premières tranches du quotient familial de la CAF (ressources inférieures à environ 2 000 euros par mois).
 - Cet acte de solidarité va concerner **17 000 foyers** soit 66% de familles pour **35 000 enfants** à charge.
 - **Coût Ville estimé : 3,5 M€**



@PresseMTP
#Économie

newsroom.montpellier3m.fr

Contact presse – Sophie PEROUX-LEPAGE
04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18
s.lepage@montpellier3m.fr

LES MESURES PROPRES À LA CCI DE L'HÉRAULT



La CCI Hérault, plus que jamais, au service des acteurs économiques du territoire

Dès le début de la crise, la CCI Hérault s'est pleinement mobilisée pour soutenir les chefs d'entreprises et les aider à traverser cette période inédite.

Devant la gravité de la situation, toute une série de mesures a très vite été mises en place :

- **La cellule d'appui CCI : près de 30 000 entreprises accompagnées à ce jour**

La cellule est toujours active > covid19@herault.cci.fr

- **L'Opération Tranquillité Entreprises**, en lien avec la police et la gendarmerie afin de prévenir les actes malveillants en période de confinement (cambriolages, cyber-attaques...)

- **Une plateforme d'écoute psychologique**, en lien avec l'Observatoire Amarok et Gnosis Santé, pour faire face à la détresse des entrepreneurs ayant subi un arrêt brutal de leur activité.

- **La cartographie « Mes Commerces Ouverts »** : cette cartographie en ligne des commerces ouverts durant la période de confinement a permis d'assurer la visibilité des commerces et la promotion des achats de proximité.

- **La plateforme CCI Entraide** : cette plateforme solidaire a permis de jouer à plein la complémentarité et les échanges de proximité entre entreprises du territoire > www.ccientraidefrance.fr

- **Les Kits commerçants et restaurateurs** : afin de faciliter la réouverture des établissements, un kit complet, constitué de gel hydroalcoolique, masques, bandes de marquage au sol et affiche, a été offert par la CCI aux commerçants indépendants, cafetiers et restaurateurs.

- **La CCI a également accompagné les entreprises dans leur déconfinement par la diffusion des règles sanitaires**

« Nous devons aujourd'hui poursuivre le travail engagé pour bâtir un modèle économique répondant aux enjeux de demain. La CCI travaille pour cela aux côtés de l'ensemble des collectivités afin de mettre en place des actions concrètes de relance de la consommation, du tourisme et des services. »

André Deljarry, Président de la CCI Hérault, 1^{er} Vice-Président de la CCI Occitanie



Toutes les informations sur les différentes aides mobilisables par les entreprises sont à retrouver sur le site de la CCI : www.herault.cci.fr



Mardi 2 juin 2020

L'Artisanat c'est 11 000 entreprises dans la Métropole.
On observe une résistance des entreprises artisanales depuis le début de la crise.
800 nouvelles entreprises ont été enregistrées ce qui représente 50% des créations de 2019.
En parallèle 600 radiations ont été déclarées soit un solde positif de 200 entreprises.

Les actions :

- A chaque demande d'entreprise une réponse personnalisée (à ce jour la CMA a traité 20 000 appels et 200 000 mails en collaboration avec la cellule de crise de la Métropole).
- Faire revenir la clientèle dans les entreprises artisanales.
Le numérique ne doit pas remplacer le contact humain.
- Favoriser les coopérations entre entreprises artisanales
(ex : Restaurateurs et fleuristes travaillant en réseau avec les taxis pour développer leurs activités.)
- Amplifier les circuits courts, pour consolider la proximité
- Réfléchir à une plus grande attractivité des centres villes pour la rentrée
- Continuer à soutenir psychologiquement les Artisans
- Renforcer et médiatiser les filières (ex : couturières)
- Exonérer les artisans des redevances publiques

Le Président, Christian POUJOL

Contact : cma34@cma-herault.fr – 07 71 44 49 11

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HÉRAULT

154 rue Bernard Giraudeau, CS 59999 - 34187 Montpellier Cedex 4 - +33 4 67 72 72 00 - Fax : 04 67 72 72 23

Antenne de Béziers : 218 rue Max Jacob, ZAC de Montimaran, CS 646 - 34536 Béziers Cedex - +33 4 67 62 81 40 - Fax : 04 67 62 81 41

Antenne de Clermont-l'Hérault : 3 avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont-l'Hérault - +33 4 67 88 90 80 - Fax : 04 67 88 90 84

Antenne de Lunel : Pôle Via Innova, 177 B avenue Louis Lumière, ZA Espace Littoral - 34400 Lunel - +33 4 67 83 49 49 - Fax : 04 67 83 49 44

www.cma-herault.fr - chambredemetiers@cma-herault.fr

[Twitter](#) [Facebook](#) [Instagram](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#) - www.artisanat.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.